

Commune d'Aubignas
Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2023

Présents :

Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Lilian BREYSSE, Frédéric CHALANCON, Martine CHARLEMAGNE, Sylvie DIMEGLIO, Myriam FIALON, Frédéric SOUTRENON, Jean-Michel UCCHEDDU

Ordre du jour

1. Validation du CR du CM du 18/11/22
2. Bilan et perspectives de la formation guide composteur
3. Délibération modification quotité de temps de travail du secrétariat administratif
4. Délibération d'autorisation de mandatement avant le vote du budget 2023
5. Délibération du plan de financement du réservoir d'eau de l'Aiguille
6. Décision modificative pour le budget de l'assainissement 2022
7. Bilan des activités de fin d'année
8. Questions diverses

1. Validation du CR du CM du 18/11/2022

Validé à l'unanimité.

2. Bilan et perspectives de la formation « Guide composteur »

A partir du 1er janvier 2024, tout citoyen devra valoriser et composter ses déchets. Les communes ont obligation de mettre à disposition de ses habitants n'ayant pas de jardin, des composteurs collectifs.

Une conseillère municipale a bénéficié de la formation « Guide composteur ». Cette formation permet de transmettre les connaissances et de former à son tour une équipe au sein de la population aubignassienne qui pourra se relayer sur le terrain pour orienter, répondre aux questions, éviter les erreurs et s'occuper des bacs de tri.

Composter nécessite l'installation de 3 bacs ayant chacun une utilité particulière. Le lieu de collecte est à la réflexion.

La responsable des déchets de la Communauté de communes est invitée à venir sur place pour nous conseiller sur le choix du site d'installation. Les informations se trouvent sur le site de la Communauté de communes.

<https://ardecherhonecoiron.fr/vivre-a-la-communaute-de-communes/environnement-et-developpement-durable/gestion-des-dechets/>

Des composteurs individuels peuvent être commandés par les particuliers auprès de la Communauté de communes. <https://ardecherhonecoiron.fr/arcpratique/decheteries/>

3. Délibération modification quotité de temps de travail du secrétariat administratif

En raison d'une modification de quotité de travail due à un accroissement d'activité, il est nécessaire de créer un emploi permanent à 32 h /semaine au sein du secrétariat de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 32/35 h, à compter du 01 mars 2023.

Approuvée à l'unanimité.

4. Délibération d'autorisation de mandatement avant le vote du budget 2023

Budget commune

Article		Montants BP 2022	Montant autorisé (25% maximum)
21312	Bâtiments scolaires	500.00	125.00
21318	Autres bâtiments publics	5 000.00	1250.00
2138	Autres constructions	1 000.00	250.00

2152	Installations de voirie	20 260.00	5 065.00
21534	Réseau d'électrification	2 000.00	500.00
21538	Autres réseaux	1 000.00	250.00
2158	Autres		
2181	Installation générale. Aménagement divers	10 000.00	2 500.00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000.00	250.00
2184	Mobilier	2 000.00	500.00
2188	Autres	5 000.00	1 250.00
		47760.00	11 940.00

Budget Service de l'eau

Article		Montants BP 2022	Montant autorisé (25% maximum)
2156	Matériel spécifique d'exploitation	13 000.00	3 250.00
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	45 050.60	11 262.65
		58 050.60	14 512.65

Budget Service de l'assainissement

Article		Montants BP 2022	Montant autorisé (25% maximum)
2156	Matériel spécifique d'exploitation	45 244.58	11 311.45
		45 244.58	11 311.45

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement des factures à hauteur des montants indiqués ci-dessus sur chacun des budgets au chapitre 21.

Validée à l'unanimité.

5. Délibération du plan de financement du réservoir d'eau de l'Aiguille

Monsieur le maire propose d'approuver le plan de financement et le projet du réservoir d'eau de l'Aiguille comme suit :

Montant prévisionnel des travaux HT :

- Travaux du réservoir d'eau de l'Aiguille : 110 875 €

Recettes prévisionnelles HT :

- Département de l'Ardèche pour 40% 44 350.00 €

- DETR (Etat) pour 40 % 44 350.00 €

Autofinancement pour 20% 22 175.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le plan de financement prévisionnel des travaux pour le projet du réservoir d'eau de l'Aiguille et autorise Monsieur le Maire à établir et signer toutes les pièces nécessaires au dossier, s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit les 20% restants.

Validée à l'unanimité.

6. Décision modificative pour le budget de l'assainissement 2022

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, modifie ainsi qu'il suit le budget primitif 2022 de l'assainissement.

Section de fonctionnement

Dépenses / Article 618 « Divers » - Chapitre 011 : +3€

Recette / Article 70611 « Redevance assainissement » - Chapitre 70 : -3€

Validée à l'unanimité.

7. Bilan des activités de fin d'année

Repas des aînés

Les retours sur cette journée ont été très positifs. C'était une belle réussite à tous les niveaux : organisation, repas, ambiance.

Coût total : 1722.00€ (Vins + traiteur + décoration et achats divers). Coût par personne : 28€.

- **Colis**

La préparation des colis a été réalisée pour la cave coopérative d'Alba la Romaine

La distribution a été faite par les conseillers municipaux

TOTAL 61 COLIS (35 individuels + 24 Couple + 2 personnes hospitalisées).

Cout total = 2396 €

Des modifications sur le contenu et la préparation des colis pourraient avoir lieu l'année prochaine en bonne entente avec la cave.

- **Vœux**

Les retours ont été positifs aussi. Les informations données étaient attendues, notamment en ce qui concerne la fibre et les transports scolaires.

8. **Divers**

- **Flyer Garagiste**

Un nouveau garagiste s'installe sur la commune. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres. IL a reçu une subvention de la Communauté de communes pour créer son entreprise.

- **Opération une rose un espoir**

L'opération est programmée le 29 avril. L'ensemble du conseil est favorable à cette opération mais regrette le choix de la date. Un contact sera pris avec les organisateurs.

- **Transports scolaires**

Une réunion a eu lieu le 12/01. Pour le moment, aucune évolution n'est en cours.

- **Basaltine**

La Communauté de communes, avec l'accord de la mairie, souhaite travailler à la création d'une zone d'activité sur le site.

Proposition validée à l'unanimité.

- **Règlement piscine**

Pas de retour à ce jour. L'époque de remplissage ne commence qu'à partir du mois de mars

Date du prochain conseil : 3 mars 2023

*Fin du conseil : 22h52
La secrétaire de séance.*